



Convention d'utilisation du pack photos de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole

Entre les parties

L'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole, Etablissement Public
Industriel et Commercial (EPIC), 27 avenue des Dentellières, 59300 VALENCIENNES

Représenté par Monsieur SIMONNET Vincent, son Directeur

Ci-après dénommé OTCVM

D'une part,

Et

Dénomination sociale :

Nom et Prénom du Dirigeant :

.....

Adresse :

N° RCS :

Ci-après dénommé le partenaire

D'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Préambule

Dans le cadre de ses missions de développement et de promotion touristique du territoire, l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole a décidé de développer sa photothèque.

L'objectif est naturellement de faire bénéficier nos partenaires de notre banque d'images, de rationaliser les coûts de communication mais aussi d'améliorer la communication générale de notre territoire par le biais de visuels de qualité.

Article 1^{er} - Engagement de l'OTCVM

L'OTCVM met à disposition de ces partenaires signataires de cette convention un ensemble de photos dont les droits d'utilisation ont été volontairement élargis lors de l'achat des photos afin que nos prestataires puissent les utiliser. L'ensemble des photos, y compris celles avec des figurants, est donc utilisable par le partenaire.

Article 2 - Engagement du partenaire

L'OTCVM met à disposition de l'utilisateur sa banque d'images, à partir de laquelle l'utilisateur peut visualiser les images qu'il souhaite utiliser à des fins promotionnelles.

L'utilisateur a par la suite le droit d'exploiter les photos sur tous supports promotionnels excepté à des fins commerciales (support destiné à la vente).

L'utilisation des images est libre mais nécessite toutefois impérativement la mention de l'auteur et celle de l'OTCVM (en copyright ©)

L'utilisateur est autorisé à utiliser exclusivement les images intégrales et complètes, telles qu'elles figurent dans la banque d'images (il n'est pas autorisé, par exemple, à modifier, ajouter, supprimer, changer de forme, changer la couleur de et/ou utiliser partiellement une image sauf sur une demande préalable auprès de l'OTCVM).

Le droit d'utilisation est strictement personnel et non cessible à un tiers, même à titre gratuit.

Article 3 - Raison d'utilisation

- Le droit d'utilisation des images a été demandé par
pour la raison
suivante

Copyright :

Article 4 - Durée

Cette convention est établie pour une **durée de**

Fait à , le

Pour l'Office de Tourisme et des
Congrès de Valenciennes Métropole

Pour le Partenaire